

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1036

14 octobre 2005

SOMMAIRE

A+P Kieffer Omnitec, S.à r.l., Luxembourg.....	49699	Eurostar Diamonds International S.A., Mamer... ..	49696
Adastree S.A.H., Luxembourg	49697	Eurostar Finance S.A., Luxembourg.....	49695
Aerium EBBC, S.à r.l., Senningerberg.....	49720	F.B.N. S.A., Luxembourg.....	49700
Aeroclim Finance S.A., Luxembourg.....	49685	Ferrocommerz S.A., Luxembourg	49698
Aeroclim Finance S.A., Luxembourg.....	49685	Gallaher Asset Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg.....	49687
Alain Thissen, S.à r.l., Leudelange	49718	General Electric Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	49686
Alison Investments S.A., Luxembourg.....	49696	Ghyzee S.A., Luxembourg.....	49695
Alsatel S.A., Luxembourg.....	49703	Govebe International S.A., Luxembourg	49689
Arlon Properties S.A., Luxembourg	49703	Growth Invest S.A., Luxembourg.....	49683
Belfilux S.A., Luxembourg	49695	Helvetia Europe S.A., Munsbach.....	49704
Bibo Holding S.A., Luxembourg.....	49701	Henkel Re S.A., Luxembourg	49702
Brugefi Invest Holding S.A., Luxembourg.....	49699	Heralux S.A., Luxembourg	49702
C&C Management S.A., Goetzingen	49703	Holdmar Holding S.A., Luxembourg	49700
C.A. Luxembourg I, S.à r.l., Munsbach.....	49704	Idra S.A., Luxembourg.....	49693
Carador S.A., Luxembourg.....	49701	Incomex, S.à r.l., Luxembourg	49684
CC Solutions S.A., Heiderscheidergrund.....	49695	Infocadre, S.à r.l.....	49683
Central European Participation, S.à r.l., Luxem- bourg.....	49707	Initiatives Céramiques, S.à r.l., Luxembourg.....	49703
Central European Participation, S.à r.l., Luxem- bourg.....	49715	Italtractor ITM S.A., Luxembourg	49698
Centre d'Equitation St. Georges, S.à r.l., Luxem- bourg.....	49698	Kapema H.A.G., Bad-Mondorf	49690
Chadys Invest Holding S.A., Luxembourg.....	49700	Karu International Participations S.A., Luxem- bourg.....	49693
Cinveste Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	49697	Kregfima S.A., Luxembourg	49697
Colours Connection Company S.A., Luxembourg ..	49704	Kremenskiy Chegodayev, S.e.n.c., Luxembourg ..	49727
Colours Connection Company S.A., Luxembourg ..	49705	Laboratoire Dentaire Bartelmes, S.à r.l., Wasser- billig.....	49685
Colucie (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	49690	Lainière Luxembourg S.A., Luxembourg.....	49684
Cominholding, Compagnie Internationale Holding S.A., Luxembourg	49706	Lainière Luxembourg S.A., Luxembourg.....	49684
Copia S.A., Heiderscheidergrund.....	49694	Lainière Luxembourg S.A., Luxembourg.....	49684
Crédit Agricole Investor Services Bank Luxem- bourg S.A., Luxembourg.....	49683	Lanimullion S.A., Luxembourg	49696
Delverde Holding S.A., Luxembourg.....	49689	Lekkerkerk Holding S.A., Luxembourg	49698
Delverde Holding S.A., Luxembourg.....	49689	Luisante S.A., Luxembourg.....	49703
Du Fort Investors S.A., Luxembourg.....	49693	Lumino Holding S.A., Luxembourg	49701
EAX-RE, European American Excess Reinsurance S.A., Bertrange	49694	Marcel Grosbusch & Fils, S.à r.l., Ellange	49706
Edipresse International, S.à r.l., Luxembourg.....	49689	Marcel Grosbusch & Fils, S.à r.l., Ellange	49706
Eluru Holding S.A., Luxembourg	49692	Marie International, S.à r.l.....	49698
Europarticipations S.A., Luxembourg.....	49699	MDI Enterprises S.A., Luxembourg	49704
		Metal Service S.A., Rodange	49696
		MJL-Vision Ltd, Remich	49686

MK International S.A., Luxembourg	49686	Silk Flower Investments, S.à r.l., Luxembourg	49694
Mold Systems S.A., Munsbach	49687	Skandinaviska Enskilda Reinsurance S.A., Luxem-	
Mold Systems S.A., Munsbach	49687	bourg	49702
Mondo Luxembourg S.A., Foetz	49694	Slavex Holding S.A., Luxembourg	49701
Multinational Investment Corporation S.A.H., Lu-		Smogon S.A., Luxembourg	49693
xembourg	49697	Société de Participations Financières dans des	
Nortel Networks S.A., Luxembourg	49682	Sociétés Portuaires et Minières S.A., Luxem-	
Nortel Networks S.A., Luxembourg	49682	bourg	49696
Nortel Networks S.A., Luxembourg	49682	Sporlok Holding S.A., Luxembourg	49699
Nortel Networks S.A., Luxembourg	49682	Stena Property Luxembourg S.A., Luxembourg . .	49697
O.Finances S.A., Luxembourg	49699	Tache Investments S.A., Luxembourg	49695
Omnitec Infra S.A., Luxembourg	49700	Topedilux, S.à r.l., Strassen	49702
Omnitec Participation S.A., Luxembourg	49701	Transcontinental Consultants, S.à r.l., Luxem-	
Part. Fin. International S.A., Luxembourg-Merl . .	49685	bourg	49702
Prado Holding S.A., Luxembourg	49704	Utia S.A., Luxembourg	49693
PTAH Properties S.A., Luxembourg	49715	Van Dijck S.A., Luxembourg	49695
Reggio International S.A., Luxembourg	49683	Worldship S.A., Luxembourg	49690
S.C.I. Recchiuti, Bergem	49725	Worldwide Industrial, S.à r.l., Luxembourg	49694
Senfort Holding S.A., Luxembourg	49700		

NORTEL NETWORKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.356.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(044842.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

NORTEL NETWORKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.356.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(044862.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

NORTEL NETWORKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.356.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Signature.

(044851.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

NORTEL NETWORKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.356.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Signature.

(044845.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

REGGIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 77.769.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

REGGIO INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(044682.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

GROWTH INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 6.624.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 avril 2005: que Messieurs Pierre Lentz, Luc Hansen et John Seil ont démissionné de leur mandats d'administrateurs.

Sont nommés administrateurs de la société, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

* Monsieur Axel Bubel, commerçant, demeurant 168, Jahnstrasse, D-66740 Saarlouis;

* Monsieur Carsten Kantelberg, médecin, demeurant 54B, Schlossberstrasse, D-66798 St. Barbara;

* Monsieur Raymond Porchet, banquier, demeurant 7, Im Bungert, CH-8820 Wädenswil.

Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs qui viendront à échéance lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes annuels au 31 mars 2010.

En outre, il résulte des résolutions du Conseil d'administration du 4 avril 2005 que:

* Le conseil d'administration nomme administrateur-délégué, avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature, Monsieur Axel Bubel, commerçant, demeurant 168, Jahnstrasse, D-66740 Saarlouis.

* Monsieur Axel Bubel aura signature conjointe obligatoire pour tout ce qui relève de l'objet pour lequel l'autorisation d'établissement sera délivrée.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036280.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 91.985.

Charles Hamer démissionne de son poste d'administrateur de CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG à compter de ce jour.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

C. Hamer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(037318.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

INFOCADRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 101.862.

Par la présente, la société FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société INFOCADRE, S.à r.l., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 101.862, de son adresse actuelle: 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06995. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044561.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

LAINIERE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 45.650.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 avril 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

Signataires catégorie A

Monsieur Nicola Rossi, administrateur de sociétés, demeurant à Via Beethoven n° 60, Cap 59100, Prato (Italie),

Monsieur Mauro Girardi, administrateur de sociétés, demeurant à Casale Rauscer n° 5, Graglia (Biella) Italie.

Signataires catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037542.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

LAINIERE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 45.650.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

(037539.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

LAINIERE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 45.650.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

(037541.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

INCOMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 89.626.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire que:

- le siège social de la société est dorénavant fixé au L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044775.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

AEROCLIM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 77.682.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Signatures.

(037684.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

AEROCLIM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 77.682.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Signatures.

(037685.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

PART. FIN. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg-Merl, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 74.366.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 mai 2005 à 10.00 heures*

L'assemblée révoque Monsieur Christophe Hamen de son poste d'Administrateur.

L'assemblée révoque Madame Carla Barbosa de son poste d'Administrateur.

L'assemblée révoque la société AUDIT CONSULTING S.A. de son poste de commissaire aux comptes.

L'assemblée accepte le transfert du siège social de l'adresse actuelle au 41, rue Pierre Hentges, L-1726 Luxembourg, vers le 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg - Merl.

L'assemblée accepte la nomination de la société PROLUGEST S.A. en qualité d'Administrateur.

L'assemblée accepte la nomination de la société PARTNERS SERVICES S.A. en qualité d'Administrateur.

L'assemblée accepte la nomination de la société KIRCHBERG BURO S.A. en qualité de commissaire aux comptes.

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour la société

W. Krauze

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044513.3/4287/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

LABORATOIRE DENTAIRE BARTELMES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.
H. R. Luxembourg B 81.587.

Gesellschafterbeschluss vom 21. März 2005

Herr Ralf Bartelmes, Zahntechnikermeister, wohnhaft in Diederhferstrasse 13, D-54294 Trier, Eigentümer von einhundert (100) Anteilen, hat in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter folgenden Beschluss gefasst:

Einzigiger Beschluss

Der Gesellschaftssitz wird innerhalb der Ortschaft Wasserbillig verlegt.

Die neue Adresse befindet sich in 21, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig.

Wasserbillig, den 21. März 2005.

R. Bartelmes

Alleiniger Gesellschafter

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044542.3/551/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

49686

MJL-VISION LTD, Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-5573 Remich, 4, Montée St. Urbain.
H. R. Luxemburg B 108.187.

Eröffnung einer Zweigniederlassung

Bezeichnung der Niederlassung

MJL-VISION LTD.

Sitz der Niederlassung

4, Montée St. Urbain, L-5573 Remich.

Zweck der Niederlassung

Gegenstand ist der Handel mit Waren und Dienstleistungen sowie jede andere Art von Tätigkeit, die mit dem Zweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder ihn fördern kann.

Gesellschaft

Die Gesellschaft - MJL-VISION LTD - ist eingetragen unter N° 5268118 im Registrar of Companies in Cardiff/Wales.
Rechtsform der Gesellschaft: Limited.

Geschäftsführer

Name: von Kesselstatt, Vorname: Ellen.

Adresse der Privatperson: 4, Montée St. Urbain, L-5573 Remich.

Tägliche Geschäftsführung

Amtsausführung: Geschäftsführer.

Name: von Kesselstatt, Vorname: Ellen.

Adresse der Privatperson: 4, Montée St. Urbain.

Zeichnungsberechtigung: Die Niederlassung wird vertreten durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers ohne jede finanzielle Beschränkung.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00033. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044047.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

GENERAL ELECTRIC SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.661.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044591.3/2460/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

MK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 78.877.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 24 mai 2005

En date du 24 mai 2005, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

* de renouveler le mandat des administrateurs de la Société, à savoir les personnes suivantes:

- Monsieur Robert Dennis Chambers, Company Director, demeurant à Pixies Hill Crescent, Hemel Hempstead, HERTS HP1 2BU, Royaume-Uni;

- Monsieur Paul Douglas Bates, Senior Vice-Président, demeurant à 2400 North Glenville, Richardson, Texas, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Rory Owen Cole, demeurant à B806 Peninsula Apartments, 4 Praed Streat, Londres W2 1JJ, Royaume-Uni,

jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2005.

* de renouveler le mandat de Monsieur Robert Hernandez, demeurant au 46, Winterdown Road, Esher, Surrey KT10 8LP, Royaume-Uni en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice de la Société clôturé 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 1^{er} juin 2005.

MK INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044480.3/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

MOLD SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 78.420.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution circulaire du conseil d'administration du 25 avril 2005 que:

1. Monsieur David Geary a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat.
2. Sir Arthur Chessells, administrateur de société, né le 15 juin 1941 à Clifton Hampdon, (Grande-Bretagne), demeurant à Oakleigh, Catts Hill, Mark Cross, Crowborough, East Sussex, TN6 3NQ, Grande-Bretagne, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat en remplacement de Monsieur David Geary.

Munsbach, le 13 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044528.2/556/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

MOLD SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 78.420.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration du 25 avril 2005 que le siège social de la société a été transféré du 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet au 1^{er} mai 2004.

Munsbach, le 13 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07981. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044526.3/556/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

GALLAHER ASSET FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 207,000.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.737.

In the year two thousand and five, on the seventeenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

GALLAHER AF LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.605,

here represented, by Ms Rachel Uhl, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 16, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established in Luxembourg under the name of GALLAHER ASSET FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 97.737, incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary dated

December 11, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 76 dated January 20, 2004, and whose articles of association have not been amended since.

II. The sole shareholder resolves restate article 15 of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 15.** The Company's financial year starts on the thirtieth of March and ends on the twenty-ninth of March each year.

Transitory disposition

The financial year that began on December 11, 2003 will end on March 29, 2005.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately seven hundred fifty Euro (EUR 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GALLAHER AF LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 97.737,

ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 mars 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de GALLAHER ASSET FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.737, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 11 décembre, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 76 du 20 janvier 2004, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. L'associée unique décide de reformuler l'article 15 des statuts de la Société en conséquence pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le trente mars et termine le vingt-neuf mars de chaque année.

Dispositions transitoires

L'année sociale commencée le onze décembre 2003 se terminera le vingt-neuf mars 2005.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euro (EUR 750.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 59, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

J. Elvinger.

(044948.3/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

49689

DELVERDE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 62.073.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 19 mai 2005 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044547.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

DELVERDE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 62.073.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, le commissaire CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., est désormais domicilié:
54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044544.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

EDIPRESSE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.322.

—
Lors de la résolution tenue en date du 1^{er} mars 2005, l'associé unique de la société EDIPRESSE INTERNATIONALE, S.à r.l., a décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044596.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

GOVEBE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 105.621.

—
Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour GOVEBE INTERNATIONAL S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044871.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

KAPEMA A.G. , Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5612 Bad-Mondorf, 56A, avenue François Clement.
H. R. Luxemburg B 32.779.

—
Verwaltungsratssitzung vom 3. Mai 2005

Die Unterzeichneten:

- a) Herrn Herbert Henz, Buchhalter, geboren in Quierschied (Deutschland) am 29. Mai 1950, wohnhaft in D-66287 Quierschied, Quierschieder Strasse 140;
 - b) Herrn Karl-Hermann Meinert, Privatangestellter, geboren in Saarlouis (Deutschland) am 12. September 1951, wohnhaft in D-66265 Heusweiler, Birkenweg 1;
 - c) Frau Ofelia Kindich geboren Petrisor, Privatangestellte, geboren in Deutschbokschan (Deutschland) am 20. März 1959, wohnhaft in D-66583 Spiesen-Elversberg, St. Ingberter Strasse 40;
- sind die Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft KAPEMA A.G., mit Gesellschaftssitz in L-5612 Bad-Mondorf, 56A, avenue François Clement, welche erklären sich zu einer Verwaltungsratssitzung eingefunden zu haben und einstimmig folgen Beschluss gefasst zu haben:

Einziger Beschluss

Aufgrund der ihm von der außerordentlichen Generalversammlung vom 3. Mai 2005 erteilten Ermächtigung, beschließt der Verwaltungsrat einstimmig Herrn Herbert Henz zum Vorsitzenden und Delegierten des Verwaltungsrats zu ernennen. Er kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift vertreten. Sein Mandat endet bei der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2010.

Bad-Mondorf, den 3. Mai 2005.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044571.3/222/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

WORLDSHIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 104.896.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

WORLDSHIP S.A.

V. Arno' / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(044730.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

COLUCIE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 29.565.400,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 81.438.

—
L'an deux mille cinq, le dix février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société COLUCIE (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 954 du 2 novembre 2001, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81.438.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire susnommé, en date du 29 octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 398 du 12 mars 2002.

L'Assemblée est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

* Suppression de la valeur nominale des actions de la Société COLUCIE (LUXEMBOURG) S.A. («la Société»);

* Réduction du capital social d'un montant global de EUR 25.135.400 par apurement des pertes reportées à concurrence de EUR 449.597 et par remboursement aux actionnaires à concurrence de EUR 24.685.803, sans diminution du nombre d'actions mais par réduction du pair comptable de chaque action;

* Modification conséquente de l'article 5 des statuts;

* Délégation de pouvoirs;

* Questions diverses.

II. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des 295.654 (deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent cinquante-quatre) actions existantes de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant global de EUR 25.135.400 (vingt-cinq millions cent trente-cinq mille quatre cents euro), sans diminution du nombre des actions mais par réduction du pair comptable de chaque action:

- à concurrence d'un montant de EUR 449.597 (quatre cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euro) par apurement des pertes reportées telles qu'elles résultent des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2003 dûment approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 octobre 2004, et

- à concurrence d'un montant de EUR 24.685.803 (vingt-quatre millions six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent trois euro) par remboursement de ce même montant en espèces aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social la Société.

Le capital social étant ainsi ramené de son montant actuel de EUR 29.565.400 (vingt-neuf millions cinq cent soixante-cinq mille quatre cents euro) à EUR 4.430.000 (quatre millions quatre cent trente mille euro).

La preuve de l'existence des pertes reportées ci-dessus mentionnées a été rapportée au notaire soussigné par la production des comptes annuels au 31 décembre 2003 dûment approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 octobre 2004.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus adoptées, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 4.430.000 (quatre millions quatre cent trente mille euro) représenté par 295.654 (deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent cinquante-quatre) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Philippe Lenglet pour mettre en oeuvre les résolutions ci-dessus adoptées.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Follows the English translation:

In the year two thousand and five, on the tenth day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of COLUCIE (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, on March 20, 2001, published in the Mémorial C, number 954 of November 2, 2001, and entered into the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 81.438.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, of October 29, 2001, published in the Mémorial C, number 398 of March 12, 2002.

The extraordinary general meeting is opened at 18.00 p.m. and is presided by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that: I. The agenda of the meeting is the following:

* Abolishment of the nominal value of the shares of COLUCIE (LUXEMBOURG) S.A. («the Company»);

* Decrease of the share capital of an total amount of EUR 25,135,400 by discharge of the incurred losses of EUR 449,597 and by repayment of EUR 24,685,803 to the shareholders without reduction of the number of the shares but with reduction of the accounting par of each share;

* Amendment of article 5 of the articles of incorporation to reflect the preceding resolutions;

* Delegation of powers;

* Any other business.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance-list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

III. It results from the said attendance list that all the shares representing the whole corporate capital are represented at the present meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting takes, unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to cancel the nominal value of the 295.654 (two hundred ninety-five thousand six hundred fifty-four) existing shares.

Second resolution

The general meeting resolves to decrease the Company's share capital of an total amount of twenty-five million one hundred thirty-five thousand and four hundred Euro (EUR 25,135,400), without reduction of the number of the shares but by way of reduction of the accounting par of each share:

- by an amount of four hundred forty-nine thousand five hundred ninety-seven Euro (EUR 449,597) by discharge of the incurred losses as they result from the annual accounts of the Company as at 31 December 2003 approved by the ordinary general meeting of the shareholders held on 6th October 2004; and

- by an amount of twenty-four million six hundred eighty-five thousand eight hundred three Euro (EUR 24,685,803) by repayment in cash of this same amount to the shareholders in proportion to their current holding in the capital of the Company.

The share capital being so reduced from its current amount of twenty-nine million five hundred sixty-five thousand four hundred Euro (EUR 29,565,400) to four million four hundred and thirty thousand Euro (EUR 4,430,000).

Proof of the existence of the incurred losses above mentioned has been given to the undersigned notary by the production of the annual accounts as at 31 December 2003 duly approved by the ordinary general meeting of the shareholders held on 6th October 2004.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which shall have the following wording:

«**Art. 5. First paragraph.** The share capital is set at EUR 4,430,000 (four million four hundred thirty thousand Euro) consisting in 295,654 (two hundred ninety-five thousand six hundred fifty-four) shares without nominal value.»

Fourth resolution

The general meeting grants full power to Mr Philippe Lenglet to implement the above resolutions.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed with the notary the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is followed by a English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail,

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 147S, fol. 10, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

J. Elvinger.

(044947.3/211/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

ELURU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 84.465.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

ELURU HOLDING S.A.

A. de Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(044733.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

SMOGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 83.831.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour SMOGON S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M. Kara / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(044731.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

IDRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 93.974.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

IDRA S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(044734.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

UTIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 15.688.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Signature.

(044737.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

KARU INTERNATIONAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.896.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Signature.

(044739.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

DU FORT INVESTORS, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.603.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DU FORT INVESTORS

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(044752.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

EAX-RE, EUROPEAN AMERICAN EXCESS REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 25.141.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Signature.

(044653.3/275/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

MONDO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 16.619.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 2 juin 2005

Signature.

(044641.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 102.110.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 19 mai 2005, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044645.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

COPIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9659 Heiderscheidergrund, 23, am Gronn.
R. C. Luxembourg B 95.752.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

S. Delonnoy.

(044648.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

WORLDWIDE INDUSTRIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.686.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLDWIDE INDUSTRIAL, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(044754.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

49695

CC SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9659 Heiderscheidergrund, 23, am Gronn.
R. C. Luxembourg B 95.753.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

S. Delonnoy.

(044650.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

EUROSTAR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.917.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Signature.

(044688.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

BELFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 38.185.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Signature.

(044700.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

TACHE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 87.621.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Signature.

(044703.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

GHYZEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 38.188.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Signature.

(044707.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

VAN DIJCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 38.191.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Signature.

(044710.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 105, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.916.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Signature.

(044712.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS DES SOCIETES PORTUAIRES ET MINERAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.061.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

*Pour SOCIETE DE PART. FINANC. DANS DES SOCIETES PORTUAIRES & MINERAIRES S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.*

M. Kara / R. Donati

Administrateur / Administrateur

(044713.3/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

METAL SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 19.793.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044755.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

ALISON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.756.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALISON INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(044756.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

LANIMULLION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.984.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LANIMULLION S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(044757.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

ADASTREE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.972.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044758.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

MULTINATIONAL INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.315.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MULTINATIONAL INVESTMENT CORPORATION

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(044759.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

KREGFIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.020.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KREGFIMA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(044761.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

STENA PROPERTY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.586.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STENA PROPERTY LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(044763.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

CINVESTES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 89.085.

—
Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CINVESTES LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(044765.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

ITALTRACTOR ITM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.183.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ITALTRACTOR ITM S.A.

Signature

Administrateur

(044766.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

CENTRE D'EQUITATION ST. GEORGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2410 Luxembourg, rue de Reckenthal.
R. C. Luxembourg B 71.087.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTRE D'EQUITATION ST. GEORGES, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(044767.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

FERROCOMMERZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.201.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FERROCOMMERZ S.A.

SERVICES GENERAUX GESTION S.A.

Signatures

(044768.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

MARIE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 55.603.

Le siège social de la société MARIE INTERNATIONAL, S.à r.l. avec siège social au L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, inscrite au R.C. de Luxembourg, section B 55.603, a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

N. Rentz

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044770.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

LEKKERKERK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.385.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Signature.

(044773.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

O.FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.544.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

O.FINANCES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(044771.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

SPORLOK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.391.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Signature.

(044774.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

A+P KIEFFER OMNITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 48.224.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A+P KIEFFER OMNITEC, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(044776.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

EUROPARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 42.226.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Signature.

(044777.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

BRUGEFI INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 25.657.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE08014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprises

Signatures

(044820.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

HOLDMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.311.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Signature.

(044779.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

CHADYS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.467.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Signature.

(044782.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

OMNITEC INFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 89.817.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OMNITEC INFRA S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(044783.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

SENFORT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.322.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Signature.

(044785.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

F.B.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 79.888.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2005 a décidé de transférer le siège social de la société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Koen van Baren, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Monsieur Carl Speecke, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Monsieur Benoît Nasr, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour F.B.N. S.A.

B. Nasr

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044795.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

49701

OMNITEC PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.392.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OMNITEC PARTICIPATION S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(044786.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

SLAVEX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.323.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Signature.

(044787.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

LUMINO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.314.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Signature.

(044788.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

CARADOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 46, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.589.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARADOR S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(044790.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

BIBO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 95.591.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE08013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprises

Signatures

(044823.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

TRANSCONTINENTAL CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 15.339.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRANSCONTINENTAL CONSULTANTS, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(044813.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

TOPEDILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 156, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.607.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOPEDILUX, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(044814.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

HENKEL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 50.690.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HENKEL RE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(044822.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

HERALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 25.868.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HERALUX S.A.

ACSG (EUROPE)

Signature

(044824.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 30.241.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(044826.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

ARLON PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 30.551.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Signature.

(044829.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

ALSATEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1139 Luxembourg, 67, rue des 7 Arpents.
R. C. Luxembourg B 61.554.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE08011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(044832.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

C&C MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 1, rue de Nospelt.
R. C. Luxembourg B 53.076.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE08010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(044833.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

INITIATIVES CERAMIQUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 102.268.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Signature

Le gérant

(044834.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

LUISANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.851.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(044835.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

MDI ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 74.109.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(044836.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

C.A. LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 78.956.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE08004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044837.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

HELVETIA EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 77.000.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07580, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044838.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

PRADO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 69.457.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(044839.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

COLOURS CONNECTION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 105.677.

L'an deux mille cinq, le onze mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COLOURS CONNECTION COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, 167, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 105.677, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 443 du 12 mai 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sabrina Lepomme, employée privée, demeurant à Virton (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oe-trange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Streff, employé privé, demeurant à Bereldange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de 799.800,- EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 830.800,- EUR par la création et l'émission de 2.580 actions nouvelles d'une valeur nominale de 310,- EUR chacune.

Souscription et libération des 2.580 actions nouvelles.

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent (100) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents euros (799.800,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à huit cent trente mille huit cents euros (830.800,- EUR) par la création et l'émission de deux mille cinq cent quatre-vingt (2.580) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Souscription et libération

Ces deux mille cinq cent quatre-vingt (2.580) actions nouvelles ont été souscrites par les actionnaires existants tels qu'ils figurent sur la liste de présence, au prorata de leur participation dans le capital social, et libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) de leur valeur nominale moyennant versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros (399.900,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à huit cent trente mille huit cents euros (830.800,- EUR) représenté par deux mille six cent quatre-vingt (2.680) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement 10.000,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lepomme, N. Thoma, G. Streff, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, vol. 148S, fol. 48, case 8. – Reçu 7.998 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

P. Frieders.

(047679.3/212/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

COLOURS CONNECTION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 105.677.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

P. Frieders.

(047680.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

49706

MARCEL GROSBUSCH & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 10-11, Z.I. du Triangle Vert.
R. C. Luxembourg B 31.650.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur André Grosbusch, commerçant, né à Luxembourg le 31 décembre 1957 (no matricule 19571231150), demeurant à L-5880 Hespérange, 1A, Cité Um Schlass;

2. Monsieur René Grosbusch, commerçant, né à Luxembourg le 11 octobre 1954 (no matricule 19541011172), demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 64, rue Haard.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée MARCEL GROSBUSCH & FILS, S.à r.l. (n° matricule 19892405452), avec siège social à L-2530 Luxembourg, 12, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 31.650,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange, en date du 19 septembre 1989, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 41 de 1990,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 novembre 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 60478.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg, à L-5691 Ellange, 10-11, Z.I. du Triangle Vert.

Deuxième et dernière résolution

Suite au prédit transfert de siège, le premier alinéa de l'article 5.- des statuts aura la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). Le siège de la société est établi à Ellange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée;

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison de l'assemblée générale, s'élève approximativement à la somme de six cent vingt euros (EUR 620,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Grosbusch, R. Grosbusch, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2005, vol. 893, fol. 76, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 7 juin 2005.

Ch. Doerner.

(049191.3/209/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

MARCEL GROSBUSCH & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 10-11, Z.I. du Triangle Vert.
R. C. Luxembourg B 31.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(049196.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

COMINHOLDING, COMPAGNIE INTERNATIONALE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 16.404.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Signature.

(044883.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

CENTRAL EUROPEAN PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée Holding.
Share capital: EUR 24,000.-.

Registered office: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 104.952.

In the year two thousand and five, on the twenty-second day of March.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

PIM WAREHOUSE, INC., a US company, having its registered seat at 8 Campus Drive, Parsippany, New Jersey 07054, USA,

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg,
by virtue of one proxy established on March 15, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of CENTRAL EUROPEAN PARTICIPATION, S.à r.l. (hereinafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary in Luxembourg, on December 16, 2004, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, which articles have been amended by deed of the undersigned notary on January 26, 2005, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

II. The Company's share capital is set at twenty-four thousand Euro (EUR 24,000.-) represented by nine hundred sixty (960) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by three million one hundred eighty-six thousand Euro (EUR 3,186,000.-), in order to raise it from its present amount of twenty-four thousand Euro (EUR 24,000.-) to three million two hundred ten thousand Euro (EUR 3,210,000.-) by creation and issue of one hundred twenty-seven thousand four hundred forty (127,440) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon PIM WAREHOUSE, INC., prenamed, declared to subscribe to one hundred twenty-seven thousand four hundred forty (127,440) new shares, vested with the same rights as the existing shares, and have them fully paid up in nominal value by contribution in kind in the total value of three million one hundred eighty-six thousand Euro (EUR 3,186,000.-), consisting of a receivable held by PIM WAREHOUSE, INC., prenamed, towards the Company, in the amount of three million one hundred eighty-six thousand Euro (EUR 3,186,000.-), corresponding to part of a shareholder's loan (hereinafter the «Loan Agreement») entered into between the Company and PIM WAREHOUSE, INC. in the aggregate amount of twenty-nine million one hundred and two thousand six hundred twenty-one Euro (EUR 29,102,621.-) on March 15, 2005.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by evidencing the true copy of the Loan Agreement.

IV. Pursuant to the above resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«Art. 6. Corporate Capital

The share capital is fixed at three million two hundred ten thousand Euro (EUR 3,210,000.-) represented by one hundred twenty-eight thousand four hundred (128,400) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

V. The sole shareholder resolves to entirely restate the Articles of Incorporation of the Company that shall henceforth read as follows:

Corporate objectives - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. Form

There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Corporate objectives

The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of securities or participating interests in any companies or enterprises in whatever form directly or indirectly related to real estate investments in Central and Eastern Europe, including the Baltic States and former member states of the USSR (hereafter the «Geographic Area»), as well as the administration, the management, the control and the development of such securities or participating interests.

In particular, the investment objective of the Company is to acquire indirectly, through its subsidiaries, a diversified portfolio of high quality real estate properties in selected countries throughout the Geographic Area.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities or participating interests of whatever origin directly or indirectly related to real estate investments in the Geographic Area, participate in the creation, the development and the control of any company or enterprise directly or indirectly related to real estate investments in the Geographic Area, acquire by way of contribution, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities or participating interests related to real estate investments in the Geographic Area, realize a return on such securities or participating

interests by way of sale, transfer, exchange, development or otherwise, and may grant to the companies or enterprises in which it has securities or participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, which can be convertible into shares or other participating interests in the Company.

In general, the Company may take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, remaining under the conditions of the law of July 31st, 1929 concerning holding companies.

Art. 3. Duration

The Company has an initial term of five (5) years, which will expire on March 22, 2010. The Shareholders have the right to extend the term twice for one (1) additional year by a super majority vote. At the end of the term (as so extended, if applicable) the Company shall automatically dissolve.

Art. 4. Name

The Company will have the name CENTRAL EUROPEAN PARTICIPATION, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company to another location in the municipality where the statutory registered office is located.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a super majority vote of the Shareholders.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate capital

The share capital is fixed at three million two hundred ten thousand Euro (EUR 3,210,000.-) represented by one hundred twenty-eight thousand four hundred (128,400) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The share capital may be changed at any time by a super majority vote of the Shareholders.

Art. 7. Share premium

The subscription price of any shares in the Company subscribed after June 30, 2005 will be adjusted to reflect any increase in the net asset value per share, which increase shall result in an appropriate share premium payable for such shares.

Art. 8. Shares

Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of issued and outstanding shares of the Company.

As between the Company and its Shareholders, the Company's shares are indivisible and each share shall only have one legal owner. If a share is owned by more than one beneficial owner, the co-owners have to appoint a sole person as the legal owner and their representative in dealings with the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 9. Transfer of Shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Management

Art. 10. Board of Managers

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a simple majority vote.

Art. 11. Powers of the Board of Managers

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the single signature of any one member of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 12. Meetings and Decisions of the Board of Managers

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 13. Liability of Managers

The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Advisory Board

Art. 14. Advisory Board

14.1. Powers of the Advisory Board

The Advisory Board shall be consulted by the Manager(s) and will express its views on the following matters:

- (i) acquisition, development, encumbrance and disposition of properties;
- (ii) significant capital expenditures and investments in properties unless specified and approved in the acquisition proposal for such property;
- (iii) incurring any indebtedness or extending credit;
- (iv) admission of additional shareholders into the Company or permission to additional persons or entities to invest in the Company;
- (v) choice of auditor;
- (vi) use of the Company's profits;
- (vii) amendment of the Company's articles of association;
- (viii) extension, termination and liquidation of the Company;
- (ix) all transactions between the Company and TMW IMMOBILIEN GmbH or any of its affiliates or between the Company and Bank of Austria or any of its affiliates;
- (x) reinvestment of proceeds from the sale of direct or indirect real estate related investments after the fourth anniversary hereof;
- (xi) exceeding of a loan to value ratio of 65% on a portfolio level and of a loan to value ratio of 80% for individual properties; and
- (xii) any other material business decision that is not in the ordinary course.

14.2. Appointment of the members of the Advisory Board

The members of the Advisory Board will be elected by Shareholders representing at least twenty five million Euro (EUR 25,000,000) or fifty percent (50%) of the issued and outstanding share capital, who will determine their number, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholders.

The members of the Advisory Board shall not receive any compensation for their services, unless otherwise determined by a simple majority vote of the Shareholders.

14.3. Meetings of the Advisory Board

The Advisory Board may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the Advisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Advisory Board.

The Advisory Board will meet upon call by the chairman at the time, date and place determined in the convening notice. A meeting of the board must be convened if any member so requires.

The chairman will preside at all the meetings of the Advisory Board, but in his absence the Advisory Board will appoint another member of the Advisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Advisory Board will be given by letter, by e-mail, by telegram or by telefaxed letter to all members at least 5 days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Advisory Board by letter, by e-mail, by telegram or by telefaxed letter addressed to the chairman of the Advisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by the Advisory Board.

If all the members of the Advisory Board are present or represented at a meeting of the Advisory Board and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting of the Advisory Board may be held without prior notice.

Any member of the Advisory Board may act at any meeting of the Advisory Board by appointing by letter, by telegram or by telefaxed letter another member as his proxy.

The Advisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present.

Views will be expressed by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written opinion, signed by all members of the Board, is proper and valid as though it had been expressed at a meeting of the Advisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Shareholder's decisions

Art. 15. Shareholder's decisions

The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Decisions requiring a simple majority vote are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than 50% of the shares present or represented. Decisions requiring a super majority vote are only validly taken insofar as they are adopted by the majority of Shareholders owning 75% or more of the Company's share capital.

Art. 16. Annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice, in order to approve the annual accounts.

Financial Year - Balance sheet

Art. 17. Financial Year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 18. Adoption of financial statements

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Distribution rights

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. Interim dividend distribution

Interim dividends shall be distributed by the Manager or the Board of Managers, on a quarterly basis and not later than 45 days after the end of each quarter, under the following conditions:

- * Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- * These accounts show a profit including profits carried forward;
- * The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Art. 21. Calculation of the net asset value per share

The Manager or the Board of Managers will determine the net asset value per share on June 30, 2005, and thereafter annually as at June 30th of each year.

Winding up - Liquidation

Art. 22. Winding up - Liquidation

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 23. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thirty-five thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PIM WAREHOUSE, INC., une société US ayant son siège social à 8 Campus Drive, Parsippany, New Jersey 07054, USA,

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CENTRAL EUROPEAN PARTICIPATION, S.à r.l. (ci-après «la Société»), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2004, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant du 26 janvier 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) représenté par neuf cent soixante (960) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 3.186.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) à trois millions deux cent dix mille euros (EUR 3.210.000,-) par la création et l'émission de cent vingt-sept mille quatre cent quarante (127.440) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce, PIM WAREHOUSE, INC., prénommée, déclare souscrire aux cent vingt-sept mille quatre cent quarante (127.440) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, et les libérer intégralement en valeur nominale par un apport en nature d'un montant total de trois millions cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 3.186.000,-), consistant en une créance détenue par PIM WAREHOUSE, INC., prénommé, contre la Société, pour un montant de trois millions cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 3.186.000,-), correspondant à une partie d'un prêt associé conclu en date du 15 mars 2005 entre la Société et PIM WAREHOUSE, INC. pour un engagement total de vingt-neuf millions cent deux mille six cent vingt et un euros (EUR 29.102.621,-).

IV. Suite à la résolution susmentionnée, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à trois millions deux cent dix mille euros (EUR 3.210.000,-) représenté par cent vingt-huit mille quatre cent (128.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

V. L'associé unique décide de reformuler les statuts de la société qui auront désormais la teneur suivante:

Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet

Les objectifs pour lesquels la Société est formée sont toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de titres ou de participations dans toute entité sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement liée à des investissements immobiliers en Europe Centrale et Europe de l'Est, incluant les Etats baltiques et anciens membres de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (ci-après dénommé l'«Aire Géographique»), ainsi que l'administration, la direction, le contrôle et le développement de ces titres et participations.

En particulier, l'objectif de la Société est d'acquérir indirectement, au travers ses filiales, un portefeuille diversifié de propriétés immobilières de grande qualité dans les régions sélectionnées de l'Aire Géographique.

La Société pourra particulièrement utiliser ses fonds pour la mise en place, la direction, le développement et la disposition d'un portefeuille composé de tout titre ou participation de quelque origine que ce soit directement ou indirectement.

tement lié à des investissements immobiliers dans l'Aire Géographique, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entité directement ou indirectement liée à des investissements immobiliers dans l'Aire Géographique, acquérir par voie de contribution, souscription, ou par option d'achat et tout autre moyen quel qu'il soit, tout titre ou participation lié à un investissement immobilier dans l'Aire Géographique, réaliser un retour sur ces investissements par voie de cession, transfert, échange, développement ou de tout autre moyen, et apporter aux entités dans lesquelles elle possède des titres ou participations tout support financier, prêts, avances, garanties.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations, qui peuvent être convertibles en parts ou autre participations dans la Société.

La Société peut également prendre toute mesure afin de sauvegarder ses droits et faire toutes opérations que ce soit, qui sont directement ou indirectement liées à ses objectifs et qui peuvent en faciliter le développement, à condition qu'elles demeurent dans le champ d'application de la Loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holding.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée limitée de cinq (5) ans et prendra fin le 22 mars 2010. Les associés ont le droit de prolonger la durée de la Société deux fois pour une durée supplémentaire d'un (1) an, par décision prise à la majorité qualifiée.

A la fin du terme (éventuellement prolongé), la Société sera automatiquement dissoute.

Art. 4. Dénomination

La Société aura comme dénomination CENTRAL EUROPEAN PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associés prise à la majorité qualifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts Sociales

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à trois millions deux cent dix mille euros (EUR 3.210.000,-) représenté par cent vingt-huit mille quatre cent quarante (128.440) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associés prise à la majorité qualifiée.

Art. 7. Prime d'émission

Le prix de souscription de toute part sociale de la Société acquise postérieurement à la date du 30 juin 2005 sera ajusté afin de refléter toute augmentation de la valeur nette des avoirs par part sociale, ladite augmentation se traduisant par une prime d'émission à payer sur ces parts sociales.

Art. 8. Parts sociales

Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société et ses associés, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Si une part est détenue par plus d'un propriétaire, les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui en sera le propriétaire légal et qui les représentera auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. Cession de Parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de l'article 189 de la Loi.

Gérance

Art. 10. Conseil de Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil de Gérance

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, chaque membre du Conseil de Gérance peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, tout membre du Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces agents, la durée de leur mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunions et Décisions du Conseil de Gérance

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Art. 13. Responsabilité des Gérants

Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Organe consultatif

Art. 14. Organe Consultatif

14.1. Pouvoirs de l'Organe Consultatif

L'Organe Consultatif sera consulté par le ou les Gérants et émettra des avis consultatifs sur les sujets suivants:

- (i) acquisition, développement, antichrèse et vente d'immobilier;
- (ii) toutes dépenses significatives et investissements dans l'immobilier sauf lorsque accord a été donné dans la proposition d'acquisition de cet immobilier;
- (iii) emprunts et rallonges de crédit;
- (iv) entrée de nouveaux associés dans la Société ou de nouveaux investisseurs personnes physiques ou morales;
- (v) choix d'un auditeur;
- (vi) allocation des profits;
- (vii) modification des statuts;
- (viii) prorogation, dissolution et liquidation de la Société;
- (ix) toute transaction entre la Société et TMW IMMOBILIEN GmbH ou une quelconque de ses filiales, ou entre la Société et la Bank of Austria ou une quelconque de ses filiales;
- (x) réinvestissement des profits provenant de la cession directe ou indirecte d'un investissement immobilier après son quatrième anniversaire;
- (xi) tout prêt dont le nominal excède 65% de la valeur du portefeuille ou dépassant 80% de la valeur de chaque propriété immobilière prise individuellement; et
- (xii) tout autre décision de gestion dépassant le cadre de la gestion journalière.

14.2. Nomination des membres de l'Organe Consultatif

Les membres de l'Organe Consultatif seront élus par les associés représentant au moins vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000) ou cinquante pour cents (50%) du capital social, qui détermineront leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les associés.

Les membres de l'Organe Consultatif ne recevront aucune rémunération en contrepartie de leurs services, à moins que les associés n'en décident autrement par vote à la majorité simple.

14.3. Réunions de l'Organe Consultatif

L'Organe Consultatif peut choisir parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre de l'Organe Consultatif et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions de l'Organe Consultatif.

L'Organe Consultatif se réunira sur la convocation du président à l'heure, à la date et au lieu déterminé dans la convocation. Une réunion doit être convoquée si un membre le demande.

Le président présidera toutes les réunions de l'Organe Consultatif, mais en son absence l'Organe Consultatif désignera à la majorité des membres présents un autre membre pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion de l'Organe Consultatif sera donné par lettre, par télégramme, par courrier électronique ou par télécopie à tous les membres au moins 5 jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel

cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre, par courrier électronique, par télégramme ou par télécopie de chaque membre de l'Organe Consultatif adressé au Président de l'Organe Consultatif. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un avis préalablement pris par l'Organe Consultatif.

Si tous les membres de l'Organe Consultatif sont présents ou représentés à la réunion de l'Organe Consultatif, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion de l'Organe Consultatif peut se tenir sans convocation préalable.

Tout membre pourra se faire représenter aux réunions de l'Organe Consultatif en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un autre membre comme son mandataire.

L'Organe Consultatif ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres est présente.

Les avis sont exprimés à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence un avis écrit signé par tous les membres est régulier et valable comme s'il avait été adopté à une réunion de l'Organe Consultatif dûment convoquée et tenue. Un tel avis pourra être documenté par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.»

Décisions des Associés

Art. 15. Décisions des Associés

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Les décisions requérant une majorité simple ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social présent ou représenté.

Les décisions requérant une majorité qualifiée ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par la majorité des associés détenant plus des trois quarts du capital social.

Art. 16. Assemblée Générale Annuelle des associés

L'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations, afin d'approuver les comptes annuels.

Exercice Social - Comptes annuels

Art. 17. Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Résultats Sociaux

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Répartition des Bénéfices

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Distribution de dividendes intérimaires

Des acomptes sur dividendes seront distribués par le Gérant ou le Conseil de Gérance, sur base trimestrielle, en-dehors des 45 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- * Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- * Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés y inclus, font apparaître un bénéfice,
- * Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Art. 21. Calcul de la valeur nette des avoirs par part sociale

Le Gérant ou le Conseil de Gérance déterminera la valeur nette des avoirs par part sociale au 30 juin 2005, puis annuellement au 30 juin de chaque année.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 23. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 24CS, fol. 6, case 4. – Reçu 31.860 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

J. Elvinger.

(049029.3/211/517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

CENTRAL EUROPEAN PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée Holding.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 104.952.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(049032.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

PTAH PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 108.430.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze mai.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Danilo Montecchi, gérant, né le 20 juillet, 1952 à Pavullo nel Frignano, Italie, avec adresse privée à via Sant'Isaia 6/03, Bologne, Italie,

2. Monsieur Massimo Montecchi, gérant, né le 24 mars 1955 à Pavullo nel Frignano, Italie, avec adresse privée à via Fosse 18, Modène, Italie,

tous deux représentés en vertu de deux procurations données sous seing privé en faveur de Madame Ruth Niland, juriste, demeurant à Luxembourg.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants représentés comme dit ci avant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de PTAH PROPERTIES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, affiliées ou faisant partie du même groupe. La société peut aussi créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Toutes les réunions du conseil d'administration se tiendront à Luxembourg.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, et en cas d'urgence seulement, tout membre du conseil d'administration prenant part aux délibérations dudit conseil via un moyen de communication (y inclus par voie téléphonique), permettant à tous les autres membres du conseil d'administration présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit conseil aux fins de réunion d'un quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mars à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Toutes les autres assemblées générales se tiendront également à Luxembourg.

Art. 14. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Monsieur Danilo Montecchi, précité, cent actions	100
2. Monsieur Massimo Montecchi, précité, cent actions	100
Total: deux cents actions	200

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Eric Vanderkerken, administrateur de société, né le 27 janvier 1964 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et ayant son domicile professionnel au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

- Monsieur Camille Paulus, administrateur de société, né le 6 décembre 1940 à Schifflange, Grand-Duché de Luxembourg et ayant son domicile professionnel au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

- Monsieur Patrick Lorenzato, administrateur de société, né le 13 juillet 1967 à Saint-Dié, France et ayant son domicile professionnel au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Marcel Stephany, expert comptable, né à Luxembourg le 4 septembre 1951, résident au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005.

5. Le siège social de la société est fixé au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Niland, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, vol. 148S, fol. 45, case 8. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 mai 2005.

P. Bettingen.

(048068.3/202/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

ALAIN THISSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3358 Leudelange, 15, rue du Lavoir.

R. C. Luxembourg B 108.426.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le deux juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Alain Thissen, ingénieur, né à Verviers (Belgique), le 19 octobre 1967, et son épouse,
2. Madame Joëlle Crutzen, kinésithérapeute, née à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), le 9 octobre 1967, demeurant ensemble à L-3358 Leudelange, 15, rue du Lavoir.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1.^{er} Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ALAIN THISSEN, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Leudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu; elle peut notamment consentir hypothèque.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles, civiles et financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1. Monsieur Alain Thissen, prénommé, quatre-vingt dix parts	90
2. Madame Joëlle Crutzen, prénommée, dix parts	10
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables.

Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée L-3358 Leudelange, 15, rue du Lavoir;
2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Alain Thissen, prénommé;
3. Le gérant a tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature, et notamment pour signer toutes subrogations, postpositions, ou mainlevées d'inscriptions ou de privilèges.

Dont acte, fait et passé en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thissen, J. Crutzen, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, vol. 24CS, fol. 51, case 7. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 juin 2005.

M. Decker.

(047972.3/241/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

AERIUM EBBC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 108.429.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the eleventh day of May.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 104.717, here represented by Mrs. Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of AERIUM EBBC, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6, route de Trèves, bloc D, L-2633 Senningerberg;
2. Mr Franck Ruimy, Director, born in Casablanca on February 2, 1971, residing professionally at 25, Knightbridge, London, SW1X 7RZ, UK, is appointed sole manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 104.717,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de AERIUM EBBC, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., prémentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6, route de Trèves, bloc D, L-2633 Senningerberg;
2. Monsieur Franck Ruimy, administrateur, né le 2 février 1971 à Casablanca, demeurant professionnellement au 25, Knightbridge, Londres, SW1X 7RZ, UK, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Martougin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, vol. 148S, fol. 45, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 mai 2005.

P. Bettingen.

(048067.3/202/325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

S.C.I. RECCHIUTI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3317 Bergem, 5, rue Steewee.

R. C. Luxembourg E 691.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Madame Maria Recchiuti, retraitée, veuve de Monsieur Gabriele Ansaldi, née à Roseto Degli Abruzzi (Italie), le 25 juin 1937, matricule n° 1937.06.25.169, demeurant à L-3317 Bergem, 5, rue Steewee;
- 2.- Madame Wilma Loredana Ansaldi, indépendante, née à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1959, matricule n° 1959.12.09.127, demeurant à L-4966 Clemency, 57, rue de Fingig;
- 3.- Madame Pia Alba Ansaldi, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 5 septembre 1963, matricule n° 1963.09.05.144, demeurant à L-3317 Bergem, 23, Um Waisseraech.

Lesquels comparants déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de S.C.I. RECCHIUTI.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Bergem.

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent soixante-dix mille euros (EUR 670.000,-), représenté par six cent soixante-dix (670) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois/quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération du capital

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les six cent soixante-dix (670) parts comme suit:

1.- Madame Maria Recchiuti, prénommée, six cent soixante-huit parts sociales	668
2.- Madame Wilma Loredana Ansaldo, prénommée, une part sociale	1
3.- Madame Pia Alba Ansaldo, prénommée, une part sociale	1
Total: six cent soixante-dix parts sociales	670

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées comme suit:

- Madame Wilma Loredana Ansaldo, prénommée et Madame Pia Alba Ansaldo, prénommée, ont versé chacune en numéraire la somme de mille euros (EUR 1.000,-), de sorte que la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société.

- Madame Maria Recchiuti, prénommée, déclare apporter ce qui suit:

1. Dans un immeuble en copropriété dénommé Résidence C.M. Spoo, sis à Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M. Spoo, inscrit au cadastre comme suit:

Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord

Numéro 1396/12313, lieu-dit, rue C.M. Spoo, place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 6 ares 66 centiares,

Les éléments privatifs suivants:

Au deuxième étage

L'appartement avec la désignation cadastrale 046 U A 02,

représentant 34,88/1.000èmes

Au sous-sol

- le parking intérieur avec la désignation cadastrale 003 U D 81,

représentant 3,54/1.000èmes

- la cave avec la désignation cadastrale 032 U A 81,

représentant 1,64/1.000èmes

Quotités des parties communes

Quarante virgule zéro six millièmes des parties communes, y compris le sol ou terrain (34,88 + 3,54 + 1,64=40,06/1.000èmes),

le tout plus amplement désigné et décrit dans un acte de base reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 17 janvier 1992.

Cet apport est évalué à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-)

Titre de propriété

Les prédites entités apportées ont été acquises sur Monsieur Jean-Marie Biwer, aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par Maître Alex Weber, notaire prénommé, en date du 13 mars 1992, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 8 avril 1992, volume 880 numéro 95;

2. Une maison d'habitation avec, place et toutes autres appartenances et dépendances, le tout sis à Ehrlange-sur-Mess, 46, rue du Centre, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Reckange-sur-Mess, section E d'Ehrlange

Numéro 549/1429, lieu-dit «In Daeltgen», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 24 ares 20 centiares,

Cet apport est évalué à trois cent mille euros (EUR 300.000,-).

Titre de propriété

Ledit immeuble apporté appartient à Madame Maria Recchiuti, aux termes d'un acte de donation reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 mai 2002, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 11 juin 2002, volume 1330, numéro 74,

3. Dans un immeuble en copropriété dénommé «Résidence Rotier I Bergem», sis à Bergem, 5, rue Steewee, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Mondcrange, section E de Bergem

Numéro 463/2788, lieu-dit «Op Steewee», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 9 ares 8 centiares,

Les éléments privatifs suivants

Au sous-sol

le lot numéro 3, soit la cave numéro 7,

représentant 22,239/1.000èmes

Au rez-de-chaussée

Le lot numéro 7, soit le garage numéro 7

représentant 30,823/1.000èmes
 Au premier étage
 Le lot numéro 11, soit l'appartement numéro 7
 représentant 193,565/1.000èmes
 Quotités des parties communes
 Deux cent quarante-six virgule six cent vingt-sept millièmes des parties communes, y compris le sol ou terrain (246,627/1.000èmes),
 le tout plus amplement désigné et décrit dans un acte de base reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 octobre 1984,
 Cet apport est évalué à deux cent dix-huit mille euros (EUR 218.000,-).

Titre de propriété

Les prédites entités apportées ont été acquises aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Aloyse Biel, notaire prénommé, en date du 26 mars 2003, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 17 avril 2003, volume 1375, numéro 82.

Déclaration

La dame Maria Recchiuti déclare que les prédits immeubles sub 1 et sub 3 sont grevés d'une inscription hypothécaire en faveur de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT aux fins de garantir le remboursement d'un crédit qu'elle a contracté. Il est convenu avec les autres comparants que cette dette hypothécaire n'est pas apporté comme passif à la société et que la dame Maria Recchiuti va continuer à rembourser en nom personnel cette dette hypothécaire.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se réunissant en assemblée générale, nomment gérante de la société:
 Madame Maria Recchiuti, prénommée.
 La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
 Le siège de la société est fixé au L-3317 Bergem, 5, rue Steewee.
 Considérant le degré de parenté entre les comparants (le comparant sub 1.- étant la mère des comparants sub 2.- et sub 3.-), la présente est à considérer comme société familiale suivant les dispositions la loi du 29 décembre 1971.
 Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.
 Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
 Signé: M. Recchiuti, W.L. Ansaldi, P.A. Ansaldi, F. Kessler.
 Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2005, vol. 908, fol. 32, case 4. – Reçu 3.350 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2005.

F. Kessler.

(047966.3/219/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

KREMENSKIY CHEGODAYEV, Société en nom collectif.

Enseigne commerciale: COMMAND Senc.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 108.181.

—
 STATUTS

Les Constituants

1. M. / Mr. Kremenskiy Serge, ingénieur, né le 9 décembre 1953, résidant aux Pays Bas, NL-3065SC Rotterdam q'Gravenweg n° 777.

2. M. / Mr. Chegodayev Vladimir, ingénieur, né le 30 janvier 1961 résidant aux Pays Bas, NL-3331MK Zwijndrecht Westpier n° 7.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les Constituants et tous ceux qui pourraient devenir Associés par la suite, une Société en Nom Collectif qui sera régie par les Lois luxembourgeoises relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations de e-commerce, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat

Art. 3. La Société prendra comme dénomination KREMENSKIY CHEGODAYEV, Société en nom collectif agissants sous l'enseigne commerciale COMMAND S.e.n.c.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
Elle pourra être dissoute sur simple décision des Associés.

Art. 5. Le Siège Social est établi au Luxembourg. Il pourra être transféré dans n'importe autre localité du Grand-Duché sur simple décision des Associés.

Art. 6. Le Capital Social a été établi à EUR 2.500 deux mille cinq cent euros, divisé en cent parts de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune.

Souscription du capital / Subscription of the capital

1. M. / Mr. Monsieur Kremenskiy Serge	50 parts
2. M. / Mr. Monsieur Chegodayev Vladimir	50 parts
Total: (cent parts sociales)	100 parts

Toutes les parts ont été libérées totalement par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cent euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non.
Ils peuvent être nommés pour un terme illimité.
Les Gérants sont rééligibles.

Art. 8. Chaque année par le 31 décembre il sera fait par la Gérance un inventaire de l'actif et du passif de la Société ainsi que le bilan et le compte des profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tout frais généraux et amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale de la Société.

Art. 9. Pour tous les points non expressément prévus dans les présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Tous les frais dépendent, rémunérations et charges de tous espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution ont été réglés.

Assemblée générale

Et ensuite les Associés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant tous comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris avec l'unanimité les résolutions suivantes:

1. A été nommé comme gérant: Monsieur Chegodayev Vladimir, préqualifié.
2. Le mandat est défini pour une durée illimitée.
3. La Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant.
4. Le Siège Social a été établi à: 29, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec preuves de leurs identités, le présent acte.

Fait et passé à Luxembourg, le 25 mai 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00013. – Reçu 179 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044015.3/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.